

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE



CCDSP
Communauté de Communes
Drôme *Sud* Provence

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



3 rue Jean Charcot – 26700 PIERRELATTE
04 75 96 63 02 – secretariat@ccdsp.fr
www.ccdsp.fr



NOUS VIVONS DES ANNÉES CHARNIÈRES

Si 2021, comme 2020, aura été une année marquée par la crise sanitaire, la CCDSP a pu néanmoins poursuivre son évolution avec cette motivation forte de servir l'intérêt général, mais aussi d'être au service des 14 communes qui la compose.

Car c'est bien cela qui guide les élus communautaires qui trouvent au sein de notre EPCI l'opportunité de faire ensemble ce que seule une commune ne pourrait engager, mais aussi de faire de la solidarité intercommunale une force pour l'avenir.

Certes notre CCDSP est jeune, mais elle avance et poursuit jour après jour son chemin pour faciliter l'émergence et la mise en place de projets intercommunaux qui puissent favoriser le mieux vivre ensemble des 44 000 habitants du territoire.

Comme vous pourrez le découvrir en parcourant ce rapport d'activité des chantiers importants ont été lancés en cette année 2021.

Ce document vous offre l'occasion d'avoir une vision globale des réalisations de notre CCDSP. Vous aurez ainsi une vision complète de nos politiques dont je suis convaincu que vous en découvrirez certaines.

Il faut dire que notre action, si elle est quotidienne, apparaît tellement évidente aux yeux de la majorité des usagers qu'elle en devient parfois presque « invisible ».

C'est le cas de la collecte et du traitement des déchets, ou bien encore du travail mené pour protéger notre environnement et plus particulièrement la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Je pense aussi au travail mené dans le cadre de la mutualisation ou bien encore sur le plan du développement économique où nous agissons au quotidien pour soutenir le tissu économique existant, faire en sorte d'accueillir de nouvelles entreprises et de donner aussi l'occasion aux jeunes entrepreneurs de s'implanter via par exemple l'incubateur d'entreprises. Sans oublier bien évidemment le secteur du tourisme très porteur et pour lequel la CCDSP est aussi partie prenante.

Mais la liste des compétences exercées ne s'arrête bien évidemment pas là et va d'ailleurs évoluer.

Je pense au transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales prévu au plus tard pour la fin 2025, au sujet duquel nous avons lancé en 2021 l'étude préalable.

Tout cela pour dire que vos élus sont en action, sont dans l'action pour améliorer votre quotidien et faire en sorte de développer notre territoire, de l'aménager, de le rendre plus accessible, plus attractif encore.

L'occasion aussi de saluer et de remercier les agents de la collectivité qui contribuent à la mise en œuvre de ces compétences.

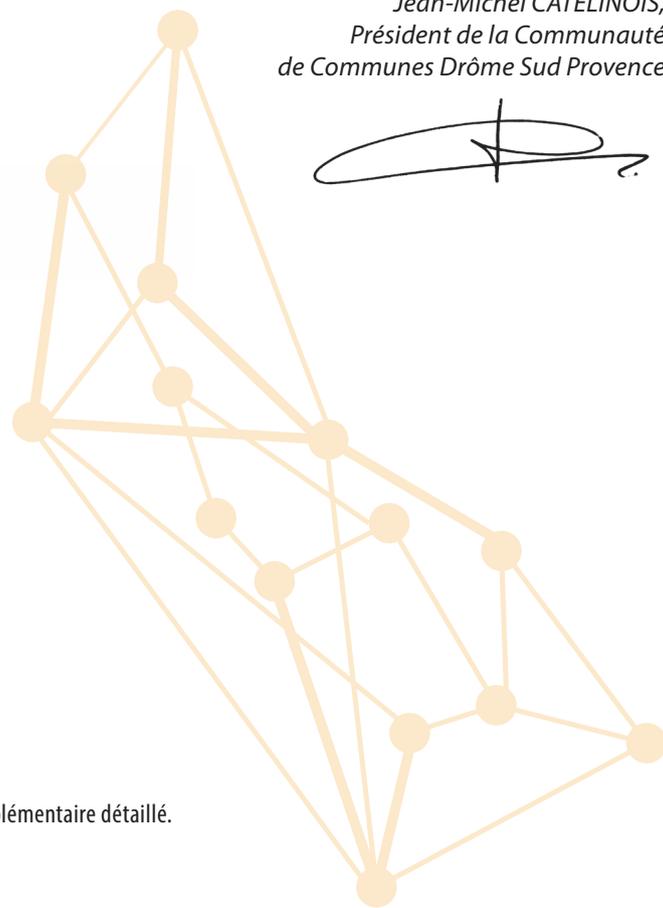
Ensemble nous avons cette ambition de dynamiser notre territoire et de faire que nos communes bougent, se développent tout en veillant à ce que chaque ville, à ce que chaque village puisse conserver son identité et ses prérogatives.

Jean-Michel CATELINOIS,
Président de la Communauté
de Communes Drôme Sud Provence

SOMMAIRE

Administration et Finances	Pages 3 à 14
Développement économique Tourisme	Pages 15 à 18 Pages 19 à 22
Aménagement du territoire	Pages 23 à 25
Gestion des déchets ménagers	Pages 26 à 31
Environnement	Pages 32 à 35

Les services gestion des déchets ménagers et SPANC font l'objet chacun d'un rapport supplémentaire détaillé.



UN TERRITOIRE EN DRÔME PROVENÇALE

Implantée en Drôme Provençale entre Rhône, plaines et collines, le territoire Drôme Sud Provence est situé en région Auvergne-Rhône-Alpes et est limitrophe avec les régions Occitanie, PACA ainsi que les départements de l'Ardèche, du Gard et du Vaucluse ; la Communauté de Communes regroupe 14 communes.



LA CCDSP EN QUELQUES CHIFFRES



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire composé de 47 membres définit la politique communautaire. Il vote le budget et les projets proposés par la Conférence des Maires, et les commissions thématiques. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de la Communauté de Communes.

7 conseils communautaires se sont tenus en 2021 :

- 24 mars
- 07 avril
- 05 mai
- 30 juin
- 29 septembre
- 24 novembre
- 15 décembre

L'EXÉCUTIF

Composé du Président, de 6 Vice-Présidents et des 4 délégués.

L'exécutif débat des orientations stratégiques, des projets et des actions relevant du champ de compétences de la Communauté de Communes avant leur présentation au Conseil Communautaire.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Nouvelle instance de l'intercommunalité créée en application de la Loi « Engagement et proximité », la Conférence des Maires est composée des maires de l'ensemble des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, souvent en amont d'un conseil communautaire.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions sont des instances de travail qui examinent les dossiers et émettent des avis consultatifs à l'attention des instances communautaires.

Elles sont au nombre de 8 pour la CCDSF et comprennent entre 5 et 17 membres issus des conseils municipaux :

- Commission « aménagement du territoire » (19/01, 02/03, 13/04, 25/05, 22/06, 14/09, 23/11)
- Commission « d'appel d'offres »
- Commission « déchets ménagers » (12/01, 23/02, 06/04, 15/05, 29/06, 07/09, 30/11)
- Commission « développement économique, agriculture et tourisme » (18/01, 25/03, 24/06, 08/07, 26/08, 09/09, 21/10 et 25/11)
- Commission « environnement » (26/01, 18/02, 15/09 et 09/11)
- Commission « finances » (24/02, 05/03, 10/03, 31/03, 16/06, 27/10, 30/11)
- Commission « mutualisation » (04/02, 22/04, 10/05, 03/06, 16/06, 12/10, 22/11)
- Commission « prospective » (ne s'est pas réunie)

TROMBINOSCOPE

L'ENSEMBLE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

BOUCHET



Jean-Michel
AVIAS

CLANSAYES



Catherine
MIGLIORI



Maryannick
GARIN



Marie
FERNANDEZ



Eric
CAROU



Malika
YAHIAOUI



Hicham
MARGOUM

DONZÈRE

DONZÈRE



Eloïse
MANSER



Patrick
SCOTTO DI CARLO



Patrice
ESCOFFIER



François LAPLANCHE-
SERVIGNE



Agnès
MILHAUD



Hélène
MOULY



Véronique
ALLIEZ

LA BAUME

LA GARDE-ADHÉMAR

LES GRANGES

MALATAVERNE

MALATAVERNE

PIERRELATTE



Jean-Marie
PUEL



Alain
GALLU



Béatrice
MARTIN



Jean-Pierre
PLANEL



Veronique
CROS



Jean-Marc
CARIAS



Sophie
SOUBEYRAS

PIERRELATTE



Denis
GAILLARD



Patricia MOUSSAU-
DET-SOJKA



Christian
SABATIER



Sandrine
BARAKEL



Antonio
LOPEZ



Marie-Pierre
MOUTON



Richard
POIGNET

PIERRELATTE

ROCHEGUDE

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX



Peggy
FISSIER



Didier
BESNIER



Véronique
CANESTRARI



Jean-Michel
CATELINOIS



Jacqueline
BESSIERE



Guy
FAYOLLE



Véronique
HURBIN

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

SAINT-RESTITUT



Guillaume
DEPIERRE



Georgia
BRUN



Romain
ENTAT



Céline
ARANEGA



Jean-Luc
PERILLON



Christine
FOROT



William
AUGUSTE

SOLÉRIEUX

SUZE LA ROUSSE

TULETTE



Gérard
HORTAIL



Hervé
MEDINA



Nathalie
SAGE



Sylvie
MOLINIE



Daniel
VEILLY

Suppléants

Dyllette Thil (Clansayes)
Nathalie Gordillo
(La Baume-de-Transit)
Didier Soulaigre
(Les Granges-Gontardes)
Michel Coulouvrat
(Solérieux)

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence s'est dotée de la compétence lui permettant l'acquisition, la gestion et l'entretien des matériels présentant un intérêt commun ou encore d'assurer des prestations de services et assistance au bénéfice des communes membres dans le but de satisfaire et d'améliorer le service rendu aux administrés.

Plusieurs formes de coopération existent déjà comme :

ALSH ENTENTE COMMUNALE

Une entente intercommunale pour la mutualisation des ALSH « Loisirs au vent » de Tulette et Rubis' Cube de St-Paul-Trois-Châteaux regroupe ces deux communes avec celles de Bouchet, Clansayes, La-Baume-de-Transit, Rochegude, St-Restitut, Solérieux et Suze-la-Rousse.

ECHANGES DE SERVICES

Ponctuellement et sans que cela soit formalisé dans une convention, les communes font appel les unes aux autres notamment auprès des services techniques des communes dotées d'un parc de matériel étoffé au profit de celles n'en disposant pas.

GROUPEMENT DE COMMANDES

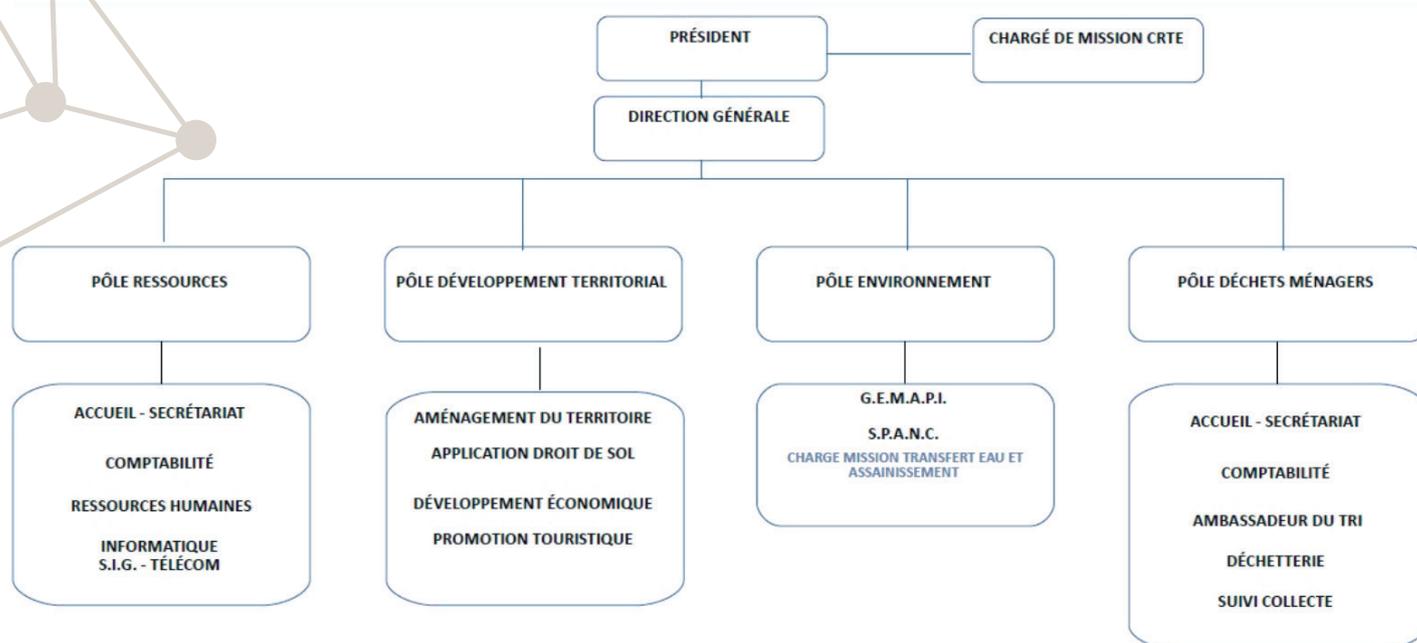
Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

La commission mutualisation a travaillé en 2021 sur plusieurs thématiques (défibrillateurs, cuisine centrale, police intercommunale...). Le but étant de parachever le schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoira notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

RICHESSES HUMAINES

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence peut compter sur ses services pour mener à bien toutes les missions décrites dans ce rapport. Pour se faire, 23 agents représentant 22.4 équivalents temps plein ont travaillé au sein de la structure en 2021.

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRÔME SUD PROVENCE



En lien avec le Président, un conseiller délégué est en charge de suivre les dossiers relatifs aux richesses humaines notamment la gestion des emplois et des compétences. L'objectif étant de définir les lignes directrices de gestion permettant d'encadrer et d'évaluer l'évolution de la masse salariale sur le mandat dans un souci de gestion toujours plus vertueuse des fonds publics.

COMMISSIONS

(Délibération n°2020-80 du 30 Septembre 2020 modifiée par les délibérations n°20

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE

Finances

Jean-Michel AVIAS

- PARET Patrick (B)
- CANESTRARI Véronique (R.)
- CARIAS Jean-Marc (P)
- CATELINOIS JM (SP3C)
- CHARMASSON Laurence (M)
- FERNANDEZ Marie (D)
- GORDILLO Nathalie (LBT)
- HESLOOT Pierre (C.)
- LAPLANCHE-SERVIGNE F. (LGA)
- MEDINA Hervé (SLR)
- MERLIN Marion (St R)
- MOULY Hélène (LGG)
- PEYRON Jacques (T)
- SOULAIGRE Didier (LGG)

Aménagement du Territoire

Marie FERNANDEZ

- ARMAND Yves (St R)
- AVIAS Jean-Michel (B)
- BESNIER Didier (R.)
- DI PAOLA Alain (D)
- ESCOFFIER Patrice (LBT)
- GAILLARD Denis (P)
- HESLOOT Pierre (C.)
- HURBIN Véronique (SP3C)
- POIGNET Richard (P)
- PONIZI Nicole (LGG)
- THILL Dylette (C.)
- VEILLY Daniel (T)

Mutualisations

Didier BESNIER

- ARNAUD Geneviève (T)
- AUGUSTE William (St R)
- BESSIERE Jacqueline (SP3C)
- BEY Pierre (M)
- BRUN Georgia (SP3C)
- FERNANDEZ Marie (D)
- GARIN Maryannick (C.)
- GORDILLO Nathalie (LBT)
- KOBI Fabienne (LGG)
- LAPLANCHE-SERVIGNE F. (LGA)
- MEDINA Hervé (SLR)
- MIGLIORI Catherine (B)
- MOULY Hélène (LGG)
- SOUBEYRAS Sophie (P)
- THILL Dylette (C.)

Environnement

Maryannick GARIN

William AUGUSTE, Délégué

- ARMAND Yves (St R)
- BELLOT Karine (D)
- FAVIER Romain (B)
- LORD Fabienne (SP3C)
- MARGOUM Hichame (D)
- MARTINAT Hervé (LBT)
- MILHAUD Agnès (LGA)
- MOLINIÉ Sylvie (T)
- MOULY Hélène (LGG)
- PUEL Jean-Marie (M)
- SAGE Nathalie (SLR)
- SAVEL Charles (C.)
- VIOT Véronique (P)

Développement économique, agriculture et tourisme

Alain GALLU

Véronique ALLIEZ, conseillère déléguée au tourisme

- ALLIEZ Véronique (M)
- ARANEGA Céline (SP3C)
- AYME François (T)
- CHASTAN Hervé (C.)
- FAYOLLE Guy (SP3C)
- HUGOUVIEUX Virginie (C.)
- MANSER Eloïse (D)
- MARTINAT Hervé (LBT)
- MILHAUD Agnès (LGA)
- PARET Patrick (B)
- PERILLON Jean-Luc (SP3C)
- SABATIER Christian (P)
- SAGE Nathalie (SLR)
- VEZON DAUNIS Dominique (LGG)
- VIGER Lionel (St R)
- YAHIAOUI Malikia (D)

Appel d'offres

- Titulaires :
 - AVIAS Jean-Michel (B)
 - CATELINOIS JM (SP3C)
 - FORT Christine (St R)
 - GALLU Alain (P)
 - MOLINIÉ Sylvie (T)
- Suppléants
 - CANESTRARI Véronique (R.)
 - CARIAS Jean-Marc (P)
 - CAROU Eric (D)
 - HORTAIL Gérard (S)
 - SAGE Nathalie (SLR)

Déchets Ménagers

Hélène MOULY

Sylvie MOLINIÉ – déléguée

- AVIAS Jean-Michel (B)
- CANESTRARI Véronique (R.)
- FORT Christine (St R)
- GACHON Wilfried (LBT)
- GALISSARD Christophe (LGG)
- HORTAIL Gérard (S)
- LAPLANCHE-SERVIGNE F. (LGA)
- LORD Fabienne (SP3C)
- MARGOUM Hichame (D)
- MAVIEL Olivier (T)
- MILHAUD Agnès (LGA)
- PLANEL Jean-Pierre (P)
- RIVIERE Alain (SP3C)
- SAGE Nathalie (SLR)
- SIRVEN Didier (C.)
- DURAND-ESPIC David (M)

Prospective

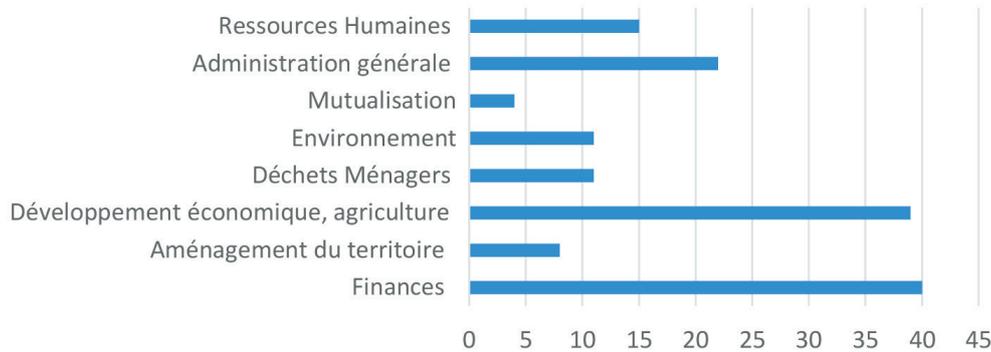
Jean-Michel CATELINOIS

Eric CAROU, Délégué

- AUGUSTE William (St R)
- BESNIER Didier (R.)
- FERNANDEZ Marie (D)
- FISSIER Peggy (P)
- GACHON Wilfried (LBT)
- GALLU Alain (P)
- GARIN Maryannick (C.)
- MOULY Hélène (LGG)
- PAYAN Renée (T)
- SCOTTO DI CARLO Patrick (D)

DÉLIBÉRATIONS

Délibérations soumises au conseil communautaire par les services



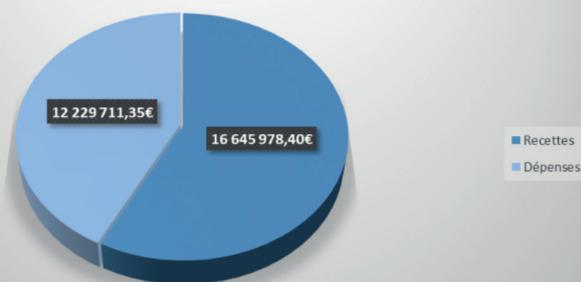
Soit au total 150 délibérations entérinées par le conseil communautaire sur l'année 2021.

FINANCES

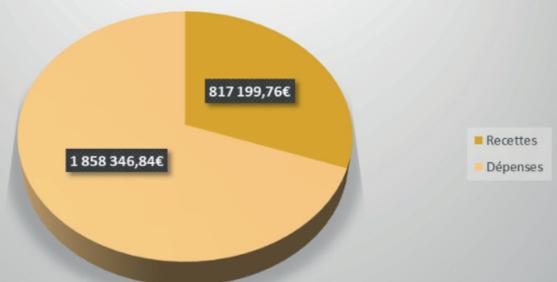
Pour l'exercice 2021, les finances de la Communauté de Communes ont été gérées au sein de 4 budgets :

- Le Budget Principal de la Collectivité
- Le Budget Annexe Gestion des Déchets Ménagers
- Le Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI)
- Le Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

RESULTAT SECTIONS FONCTIONNEMENT 2021
tous budgets confondus
dépenses et recettes réelles et d'ordre



RESULTAT SECTIONS INVESTISSEMENT 2021
tous budgets confondus
dépenses et recettes réelles et d'ordre



BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.
Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 658 195 €, elles étaient de 5 044 207 € en 2020.

Les recettes de fonctionnement du Budget Général pour 2021 majoritairement composées des impôts et taxes (84%).

Pour rappel les taux 2021 de fiscalité additionnelle :

- Taxe d'habitation : 0.46%
- Taxe sur le foncier bâti : 4.41%
- Taxe sur le foncier non bâti : 5.79 %
- Cotisation foncière des entreprises : 2.00%



Année	2020	2021	2020-2021 %
Impôts / taxes	4 029 733 €	7 297 399 €	81,09 %
Dotations, Subventions ou participations	284 369 €	738 816 €	159,81 %
Recettes d'exploitation	708 592 €	536 776 €	-24,25 %
Autres recettes	21 513 €	85 204 €	335,28 %
Total Recettes de fonctionnement	5 044 207 €	8 658 195 €	71,65 %

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Année	2020	2021	2020-2021 %
Charges de gestion	3 632 863 €	3 523 142 €	-3,02 %
Charges de personnel	765 265 €	998 474 €	30,47 %
Atténuation de produits	366 288 €	410 647 €	12,11 %
Charges financières	31 101 €	27 117 €	-12,81 %
Autres dépenses	23 156 €	0 €	-100 %
Total Dépenses de fonctionnement	4 818 673 €	4 959 380 €	2,92 %



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (de l'État, Région, Département, Europe, ...);
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (imputation des excédents de la section de fonctionnement);
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 289 659 €, elles étaient de 193 877 € en 2020.

Année	2020	2021	2020-2021 %
Subvention d'investissement	187 071 €	15 300 €	-91,82 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	806 €	274 359 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>254 459 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes d'investissement	6 000 €	0 €	-100 %
Total recettes d'investissement	193 877 €	289 659 €	49,4 %

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles;
- Les immobilisations en cours;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 1 293 306 €, elles étaient de 275 683 € en 2020.

Année	2020	2021	2020-2021 %
Immobilisations incorporelles	4 208 €	10 954 €	160,31 %
Immobilisations corporelles	14 733 €	855 180 €	5 704,52 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	256 742 €	230 878 €	-10,07 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	196 294 €	0 %
Total dépenses d'investissement	275 683 €	1 293 306 €	369,13 %

Détail des dépenses d'investissement de l'année 2021 :

- 744 160 € Travaux de la ZAE des Éoliennes sur la Commune de Donzère (opération blanche car encaissement de recettes liées au partage de fiscalité correspondantes).
- 29 023.48 € Travaux sur le local du bâtiment du service déchets ménagers
- 14 870.80 € Travaux sur le bâtiment du siège de la CCDSP
- 230 878.40 € Remboursement de l'emprunt Fibre (1^{ère} tranche) et de l'emprunt pour l'acquisition du bâtiment du siège de la CCDSP
- 104 328 € Subvention d'investissement versée au budget annexe déchets ménagers pour l'acquisition de conteneurs aériens.

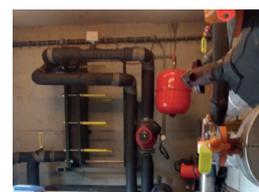
Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE



BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 337 675 €, elles étaient de 5 911 125 € en 2020.



Année	2020	2021	2020-2021 %
Impôts / taxes	3 595 357 €	4 571 121 €	27,14 %
Dotations, Subventions ou participations	0 €	531 713 €	- %
Recettes d'exploitation	2 288 993 €	2 234 743 €	-2,37 %
Autres recettes	26 775 €	98 €	-99,63 %
Total Recettes de fonctionnement	5 911 125 €	7 337 675 €	24,13 %

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 6 613 948 €, elles étaient de 5 749 497 € en 2020.



Année	2020	2021	2020-2021 %
Charges de gestion	5 416 721 €	6 330 748 €	16,87 %
Charges de personnel	329 042 €	282 625 €	-14,11 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	- %
Charges financières	538 €	0 €	-100 %
Autres dépenses	3 196 €	575 €	-82,01 %
Total Dépenses de fonctionnement	5 749 497 €	6 613 948 €	15,04 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 174 539 €, elles étaient de 549 168 € en 2020.



Année	2020	2021	2020-2021 %
Subvention d'investissement	140 000 €	130 440 €	-6,83 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	409 168 €	44 099 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>340 854 €</i>	<i>0 €</i>	<i>-100 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	549 168 €	174 539 €	-68,22 %

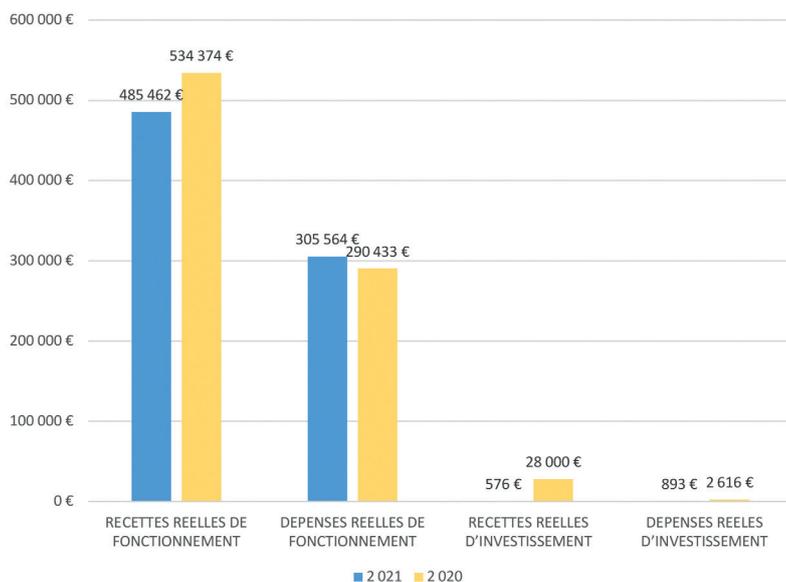
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 439 451 €, elles étaient de 278 030 € en 2020.



Année	2020	2021	2020-2021 %
Immobilisations incorporelles	580 €	456 €	-21,38 %
Immobilisations corporelles	260 043 €	438 995 €	68,82 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	17 407 €	0 €	-100 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 %
Total dépenses d'investissement	278 030 €	439 451 €	58,06 %

BUDGET ANNEXE GEMAPI



BUDGET ANNEXE SPANC

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 85 207 €, elles étaient de 73 867 € en 2020.

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 36 433 €, elles étaient de 53 268 € en 2020.

Année	2020	2021	2020-2021 %
Charges de gestion	8 750 €	2 719 €	-68,93 %
Charges de personnel	43 268 €	33 334 €	-22,96 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	- %
Charges financières	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	1 250 €	380 €	-69,6 %
Total Dépenses de fonctionnement	53 268 €	36 433 €	-31,6 %



TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 49 588 €, elles étaient de 20 122 € en 2020.

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 45 258 €, elles étaient de 9 000 € en 2020.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

L'endettement de la Communauté de Communes en 2021 est lié :

- A l'emprunt contracté en 2016 pour le financement du projet d'aménagement numérique du territoire. Le montant emprunté de 3 261 000 € est remboursé par échéance annuelle constante de 232 149,18 €.
- A l'emprunt contracté en 2019 pour le financement du siège de la collectivité. Le montant emprunté de 426 800 € avec un amortissement constant de 21 340 € et des intérêts appliqués de manière décroissante à chaque échéance trimestrielle au taux de 0.37%.

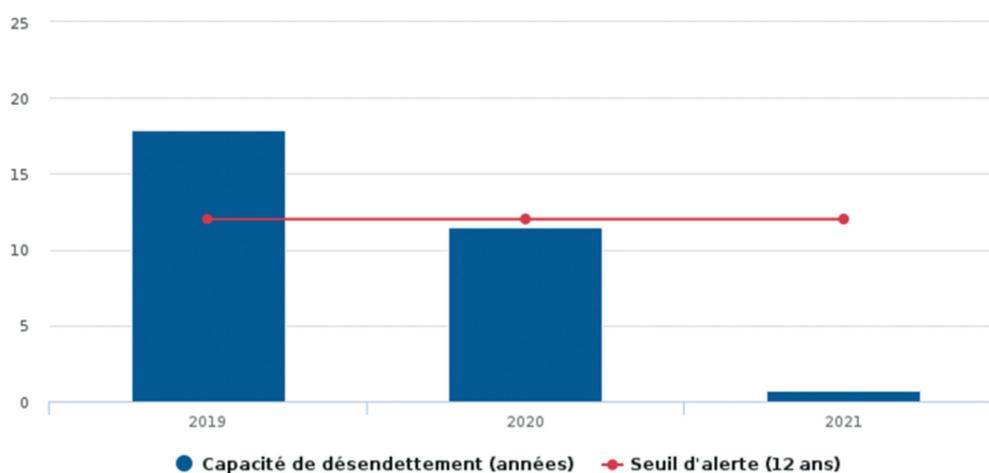
Emprunt Fibre

Banque	1ère échéance	Durée	Object	Montant du capital emprunté	Taux	Interet remboursé 2021	Capital remboursé 2021	Montant total annuité 2021	Capital restant dû au 31/12/2021
Caisse d'Epargne	25/05/2017	15 ans	Installation Fibre optique sur le territoire	3 261 000 €	1,034%	22 610,78 €	209 538,40 €	232 149,18 €	1 985 682,93 €

Emprunt siège

Banque	1ère échéance	Durée	Object	Montant du capital emprunté	Taux	Interet remboursé 2021	Capital remboursé 2021	Montant total annuité 2021	Capital restant dû au 31/12/2021
Caisse Française de Financement	01/08/2019	20 ans	Acquisition du siège de l'intercommunalité	426 800 €	1,48%	5 722,13 €	21 340 €	27 062,13 €	373 450 €

CAPACITÉ DE DESENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ



1 - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2 - ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Au titre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes met en œuvre des actions en direction de la jeunesse.

3 - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

4 - AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

5 - CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

- La Communauté de Communes assure la gestion du point d'information médiation multi-services (PIMMS) situé sur la Commune de Donzère ;
- La création de nouvelles maisons de service au public sur le territoire intercommunal relève de la compétence de la Communauté de communes.

6 - SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

- Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG).

7 - COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (FIBRE)

- L'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ;
- La réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux ;
- La gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux ;
- La passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ;
- L'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

8 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

9 - ASSAINISSEMENT

- Mise en place et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) pour l'ensemble des communes ;
- Élaboration d'un schéma de coordination des réseaux d'assainissement collectif.

10 - GEMAPI, PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations telle que définie à l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

11 - SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE

- Élaboration et suivi d'un schéma directeur de distribution d'eau potable.

12 - DISPOSITIONS DIVERSES

- Étude, réalisation, acquisition, gestion et entretien des matériels présentant un intérêt commun ;
- Actions de mutualisation des moyens et des ressources permettant de satisfaire le service rendu aux administrés ;
- Prestations de services et assistance au bénéfice des communes membres et d'autres personnes morales de droit public

Le développement économique est une des premières compétences obligatoires qui ont été confiées aux intercommunalités. **Pour Drôme Sud Provence, cela s'est traduit par plusieurs volets en 2021 :**

- Poursuite du soutien aux entreprises et aux partenaires face à la crise,
- Définition d'une stratégie et élaboration d'un plan d'actions pluriannuel en faveur du développement économique et agricole,
- Développement et gestion de zones d'activités économiques,
- Politique locale du commerce,
- Travail sur la compétence tourisme et soutien aux partenaires, ...

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

- ABONDEMENT AU FONDS RÉGION UNIE

En 2020, les élus ont souhaité consacrer une partie du budget pour venir en soutien aux microentreprises et aux associations en abondant à un dispositif de fonds d'avances remboursables porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes en partenariat avec la Banque des Territoires. Compte-tenu de la durée de la crise sanitaire, cette aide s'est poursuivie jusqu'au 30 juin 2021. Ainsi, grâce aux 86 966 € versés par la CCDSP, ce sont 276 653 € qui ont été réservés à 46 entreprises et associations du territoire, entre 2020 et 2021.

- AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (AIE)

La Communauté de Communes a conventionné en 2017 avec le Département pour un accompagnement dans l'instruction et le co-financement d'une aide à l'immobilier d'entreprise. Le dispositif porte sur les projets de développement et/ou installation d'entreprises de production, transformation, services qualifiés aux entreprises nécessitant un investissement immobilier avec créations d'emplois durables.



PARTENARIATS SUR LE VOLET ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes concourt au développement économique en déléguant la mise en oeuvre de certaines actions en apportant son soutien financier à différentes structures partenaires. **A ce titre la CCDSP est représentée au sein des instances de gouvernances desdites structures, parmi lesquelles :**



INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE ARDÈCHE MÉRIDIONALE (ISDPAM)

La plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale a pour objet de favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises et donc la création et/ou le maintien d'emplois. Ainsi, elle accueille et accompagne des porteurs sur plusieurs phases : création, reprise et post-crétion. Elle aide également à la constitution de dossiers de demande de financement, octroie des prêts d'honneur à taux 0% pour obtenir un financement bancaire et anime le réseau territorial. En 2021, l'association a également été mandatée par la Région pour instruire les dossiers au titre du Fonds Région Unie.

La communauté de communes a accordé un financement de 28 861 € en 2021. Au cours de l'année, 29 porteurs de projets ont été soutenus, pour un total de 153 500 € de prêts d'honneur accordés, représentant 52 emplois créés et 14 maintenus. Ainsi, pour 1 € de prêt d'honneur, apporté grâce au concours de la CCDSP, ce sont 15,47 € de prêts bancaires qui ont pu être levés. Considérant les autres prêts accordés, cela représente 2 699 075 € investis dans l'économie du territoire.



CLUB D'ENTREPRISES ATOUT TRICASTIN

Ce club d'entreprises contribue à favoriser les relations des entreprises du territoire entre elles et à participer activement au développement économique du territoire. Il est également le point d'entrée de la CCDSP pour communiquer auprès des entreprises. Afin de soutenir son action, la CCDSP a versé un financement de 18 250 €.



PAYS UNE AUTRE PROVENCE

Le Pays favorise la mise en valeur des potentialités du territoire du Sud de la Drôme en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative des acteurs locaux. Il co-construit et anime des projets territoriaux et notamment le programme Leader 2014-2020, qui s'est poursuivi en 2021 pour la période de solde et d'évaluation des projets et du programme.

En tant que membre du Pays « Une Autre Provence », la CCDSP participe au financement de la structure porteuse à hauteur de 12 733 €.



MISSIONS LOCALES

Le territoire de la CCDSP est couvert par 2 missions locales : celle de la Mission Locale Drôme Provençale et celle des Portes de Drôme Ardèche (à laquelle la commune de Malataverne est rattachée). Elles assurent l'accompagnement des jeunes et des bénéficiaires du RSA sur les problématiques d'emploi, de formation, de logement, de déplacement et de santé.

La CCDSP est intervenue à hauteur 60 564 € pour la Mission Locale Drôme Provençale et 3 099 € pour la Mission Locale des Portes de Drôme Ardèche. Grâce à ce soutien les missions locales ont pu accompagner un millier de jeunes et bénéficiaires du RSA sur le territoire de la CCDSP.

Envoyé en préfecture le 21/09/2022
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le 21/09/2022
ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE



POINT INFORMATIONS MÉDIATION MULTI-SERVICES (PIMMS) PORTES DE PROVENCE STRUSTURES FRANCE SERVICES

Le PIMMS situé à Donzère propose les missions des Maisons France Services, des Espaces Publics Numériques et joue le rôle de point TER. Un service mobile a été créé en 2018. Il effectue des escales dans plusieurs communes de la CCDSP afin de proposer ces services au plus près des administrés ayant besoin d'accompagnement dans leurs procédures administratives (planning des escales : <https://pimms07-26.org/qui-sommes-nous/nos-lieux-daccueil/pimms-mobile/>).

En 2021, la CCDSP a versé 24 500 € de subvention au PIMMS, afin qu'il poursuive la mise en œuvre des actions définies dans la convention d'objectifs et de moyens.



RÉSEAU ENTREPRENDRE DRÔME-ARDÈCHE

En 2021, les élus ont décidé d'adhérer au « REDA » dont l'objet est d'accompagner les porteurs de projets dans la création ou reprise de PME (en complément de l'action d'ISDPAM qui soutient les TTPE et TPE).

En 2021, la CCDSP a versé 3 500 € de subvention au REDA.

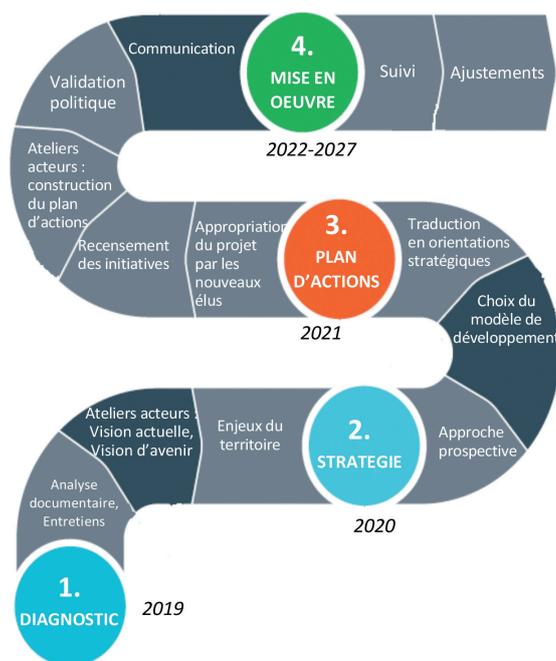
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Afin de structurer et développer son intervention en matière de développement économique, agricole et touristique, la communauté de communes s'est lancée dans l'élaboration de sa stratégie économique. Il s'agit de définir un projet de territoire partagé par les élus et les acteurs économiques.

Un groupement de cabinets experts dans le développement économique local, l'immobilier à vocation économique et les stratégies d'aménagement commercial a été mandaté pour accompagner la communauté de communes dans la démarche.

Le travail a commencé au printemps 2019 avec la définition du diagnostic et des orientations stratégiques. L'année 2020, quelque peu perturbée par la crise sanitaire a toutefois été consacrée à l'appropriation de la démarche et des enjeux du territoire intercommunal par les nouveaux élus. Ainsi, en 2021 le travail s'est concentré sur l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel et partenarial.

Schéma de synthèse de la procédure d'élaboration de la stratégie économique



Les orientations stratégiques retenues :



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

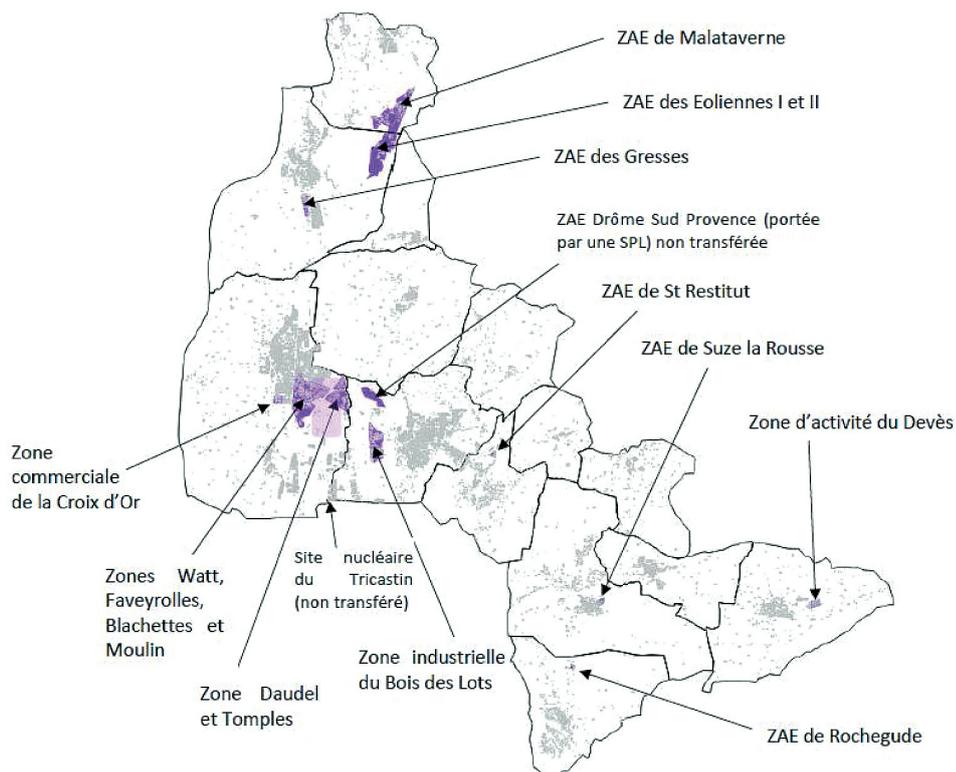
Affiché le

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes Drôme Sud Provence intervient à la place des communes sur les Zones d'Activités Economiques (ZAE) dont la gestion est devenue communautaire à savoir :

- Zone d'activité économique du Bois des Lots à St-Paul-Trois-Châteaux
- Zone artisanale et industrielle de Favayrolles à Pierrelatte
- Zone d'activité économique les Blachettes et Moulin à Pierrelatte
- Zone d'activité économique Daudel – Les Tomples à Pierrelatte
- Zone d'activité économique la Croix d'Or à Pierrelatte
- Zone d'activité économique James WATT à Pierrelatte
- Zone d'activité économique Coudouly – Les Eoliennes 1 à Donzère
- Zone d'activité économique Les Eoliennes 2 à Donzère
- Zone d'activité économique Les Gresses à Donzère
- Zone d'activité économique Espace d'activités à St-Restitut
- Zone d'activité économique à Suze-la-Rousse
- Zone d'activité économique La Garrigue à Rochebude
- Zone d'activité économique du Devès à Tulette
- Zone d'activité économique à Malataverne



MODALITÉS D'EXÉCUTION DES INTERVENTIONS

En 2021, la Communauté de Communes a confié aux communes, via des conventions de gestion, l'entretien des 14 zones d'activités économiques transférées. Les communes assurent donc l'entretien et la gestion des biens, équipements et ouvrages situés sur les zones d'activités économiques, ensuite la communauté de communes rembourse le montant des travaux aux communes.

Ainsi, en 2021, la CCDSP a investi près de 927 000 € pour l'entretien des zones d'activités économiques (ZAE).

COMMERCIALISATION DU FONCIER

En 2021, la vente des parcelles YH269, YH 270, YH274 et YH275 situées à Pierrelatte sur la zone des Blachettes à la SARL ELEVEN Production a été actée en conseil communautaire pour une extension d'activité.

LA SPL DU TRICASTIN

La Société Publique Locale (SPL) du Tricastin créée en 2016 aménage et commercialise le parc d'activités Drôme Sud Provence située sur la commune de Saint Paul Trois Châteaux.

La CCDSP est rentrée dans le capital de la SPL à hauteur de 45 000 € en 2017 au titre de sa compétence relative à la création et la gestion des zones d'activité. La CCDSP représente désormais 16,67 % du capital social de la SPL du Tricastin.

Une fois l'aménagement terminé, les équipements de la zone (voiries, éclairage public, espaces verts, etc.) seront transférés à la CCDSP pour gestion. Les premiers permis de construire ont été déposés en 2020. En 2021, 6 lots ont été commercialisés, 9 lots étaient sous compromis et 12 sous contrat de réservation.

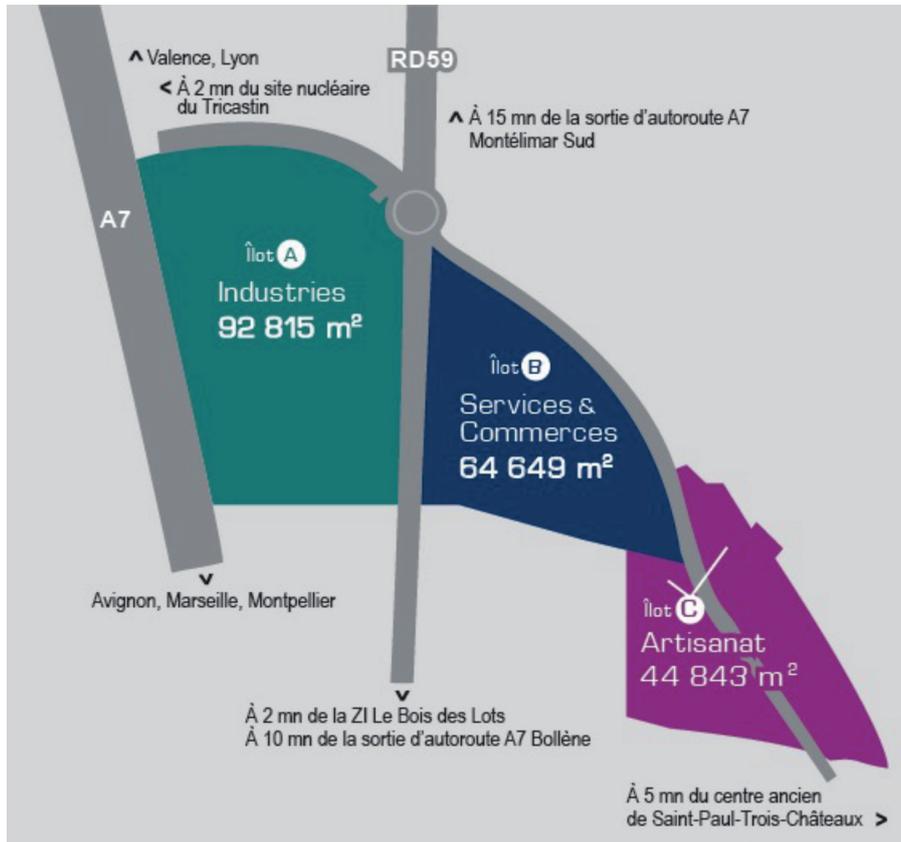
Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE

Plan synthétique d'aménagement de la zone d'activité Drôme Sud Provence



POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE

En 2018 le Conseil Communautaire est venu préciser l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire : « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». Cet intérêt communautaire comprend l'élaboration et la révision de chartes ou de schémas de développement commercial intégrés dans les documents d'urbanisme supra communal (SCOT...).

AGRICULTURE

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la communauté de communes intervient également au niveau du soutien de l'activité agricole.

PRÉVIGRÈLE



En 2019, la CCDSP a fait le choix d'adhérer à l'association Prévigrèle qui participe à la lutte contre les effets de la grêle en mettant en place un réseau de générateurs à iodure d'argent, ayant pour objectif de limiter les chutes de grêles et leurs dégâts sur les cultures agricoles.

En 2021, une subvention de 6 143 € a été versée à l'association Prévigrèle.

Mise en place en 2017, la compétence concerne la « promotion touristique dont la création d'office » du tourisme de la Communauté de Communes. Pour financer cette compétence, la taxe de séjour a été instaurée sur le territoire Drôme Sud Provence la même année.

En 2021, le tourisme représentait :

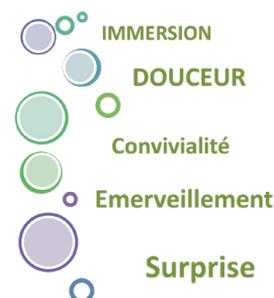
- 3 690 lits touristiques marchands
 - 4 136 lits non marchands
 - 225 000 nuitées marchandes
 - 790 066 nuitées non marchandes
 - 213 491,74 € de taxe de séjour reversés
- } (1/9 des nuitées de la Drôme)

LA STRATÉGIE TOURISTIQUE

La stratégie touristique validée en milieu d'année 2017 a continué à être déployée en 2021 autour de 4 axes :

- Le développement et la structuration de l'offre touristique ancrée dans les thématiques propres du territoire,
- Le renforcement de la qualité d'accueil,
- La culture et la promotion de l'identité du territoire,
- La définition d'une gouvernance

« Drôme Sud
Provence,
Savourer l'instant » *



Arrivant à échéance, une mise à jour de la stratégie touristique est prévue sur l'année 2022 dont un nouveau plan d'actions qui en découlera pour 2022-2027.

Celle-ci s'appuiera sur les stratégies touristiques définies par l'Agence Départementale du Tourisme (La Drôme Tourisme) et le Conseil Régional du Tourisme (AURA Tourisme).

PARTENARIATS TOURISTIQUES EN 2021

Pour la mise en œuvre de la compétence, la CCDSP s'appuie sur 2 associations touristiques essentielles au territoire :

L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DRÔME SUD PROVENCE

La compétence « promotion touristique » a été déléguée à l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence.

Les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens (2017-2021) :

- Accueil des publics dans les 4 bureaux d'information touristique (Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Suze-la-Rousse et La Garde-Adhémar) et diffusion de l'information touristique (dont le déploiement de l'accueil hors les murs)
- Promotion du territoire (dont des actions mutualisées à l'échelle Drôme Provençale)
- Coordination des acteurs touristiques du territoire (notamment un rôle d'animation du réseau et d'accompagnement des professionnels du tourisme dans la qualification de leur offre)
- Missions annexes : observation touristique, développement touristique...

Malgré un contexte sanitaire encore complexe sur l'année 2021, l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence représentait :

- 34 460 visiteurs renseignés (plaçant l'OTI en 2^{ème} position au niveau de la Drôme en termes de fréquentation touristique derrière Les Baronnies)
- 157 381 pages internet consultées et 47 300 sessions générées (respectivement +47% et +20% par rapport à 2020)
- 3 257 abonnés à la page Facebook (+29%)
- 2 129 abonnés à la page Instagram (+29%)
- 1 895 abonnés aux Newsletters
- 290 partenaires

La CCDSP a attribué en 2021 une subvention à hauteur de 409 000 € pour le fonctio

Envoyé en préfecture le 21/09/2022
Reçu en préfecture le 21/09/2022 et la mise en
Affiché le
ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE

Les actions mises en place sur l'année 2021 :

- Présence sur les marchés provençaux sur la saison estivale
- Réalisation d'une carte interdépartementale (en mutualisation avec les 4 territoires concernés par le périmètre du bassin Drôme-Sud Ardèche-Vaucluse et Nord Gard)
- Réalisation de nouvelles cartes de jeu et jeux d'enquêtes été
- Mise en place d'enquête de satisfaction
- Réalisation d'un magazine printemps/été et automne/hiver
- Présence et animation lors du Tour de France à Saint-Paul-Trois-Châteaux
- Re conduite du point d'information estival à la Ferme aux Crocodiles (2^{ème} site touristique de la Drôme)
- Vente du Topoguide « La Drôme Provençale... à pied »
- La gestion du contenu touristique des bornes numériques
- La distribution des brochures auprès des 290 partenaires
- Travail de mutualisation pour la mise en place d'actions à l'échelle DDP

Une convention d'un an a été établie pour donner le temps de la réflexion sur les nouveaux objectifs à définir qui découleront de la nouvelle stratégie tourisme et du plan d'actions 2022-2027.

L'ASSOCIATION DESTINATION DRÔME PROVENÇALE

Chargée du marketing territorial de la Destination Drôme Provençale, l'association est également le lieu de la mise en place de mutualisations entre les 5 offices du tourisme de la Destination afin d'avoir une force de frappe plus importante avec des moyens constants.

Le site internet ainsi que l'outil de la gestion relation-client Avizi sont mutualisés à l'échelle DDP avec la mise en place d'actions de promotion et de marketing telles que :

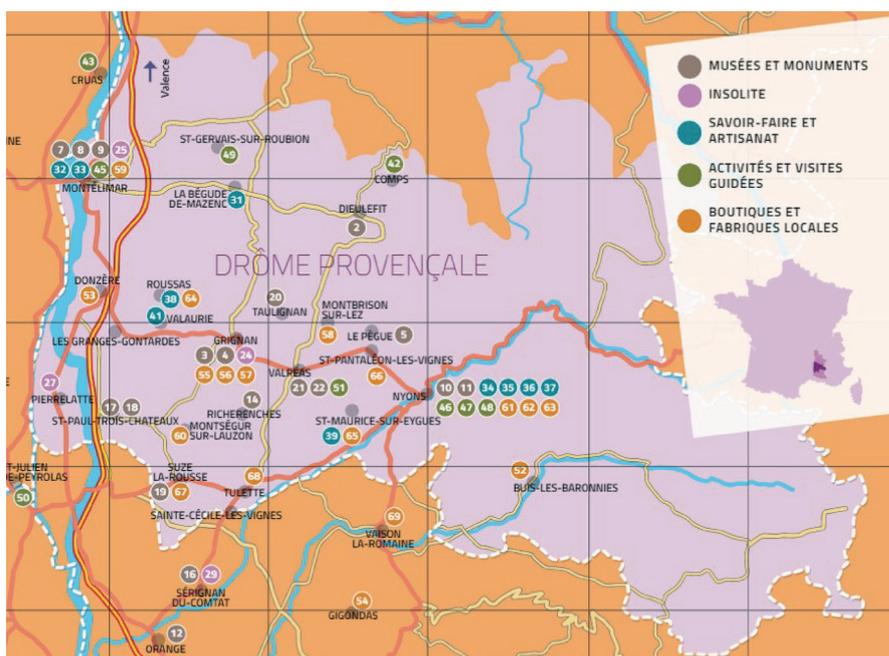
- La gestion des réseaux sociaux
- L'envoi de Newsletters
- La présence sur les salons
- Les relations presse
- Les campagnes de marketing direct
- La création et l'animation d'un bloc marque collectif
- La création d'éditions : le Mag et la carte touristique DDP



Le territoire Drôme Provençale

Un accompagnement numérique sur l'année 2021 a permis d'identifier les enjeux numériques de demain et les marges de mutualisation disponibles pour une montée en puissance du site internet les années à venir.

La convention de partenariat a été renouvelée pour une durée 3 ans (2021-2023) et une subvention a été versée à hauteur de 27 587 € (0,65€/habitant) pour le fonctionnement de la structure. Les Offices de Tourisme mutualisent les moyens financiers avec le versement d'une participation à hauteur de 5 880 € pour la réalisation des actions de promotion et de marketing.



TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour a été instaurée sur le territoire en 2017 afin de disposer d'une recette financière qui ne soit pas supportée par les habitants mais par les touristes qui séjournent sur le territoire. La taxe est collectée sur 12 des 14 communes, Bouchet et Solérieux ayant souhaité conserver cette recette pour leur propre compte comme le permet la réglementation.

La recette de la taxe sert à mettre en œuvre la politique touristique du territoire. Cela se traduit par exemple par le financement des partenaires et des projets présentés dans cette partie.

La taxe additionnelle est collectée par la CCDSP puis reversée au Département.

La CCDSP a perçu 213 491,74 € de taxe de séjour au titre de 2021. Ce montant s'élevait à 177 886,25 € pour 2020 et à 199 714,78 € pour 2019. La baisse en 2020 s'explique par la crise sanitaire ayant conduit à des confinements au printemps et à l'automne. La forte hausse de collecte en 2021 s'explique aussi par l'engouement des hébergeurs pour les plateformes numériques pour la commercialisation de leur location saisonnière. Ces dernières ont l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2019 de collecter et de reverser la taxe de séjour dès lors qu'ils sont intermédiaires de paiement. Cette réglementation a permis une optimisation de la collecte de la taxe de séjour pour l'ensemble des territoires français.

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE

BARÈME 2021 :

Catégories d'hébergement	Tarif CCDSP	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €	0,20 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,55 €	0,16 €	1,71 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	0,06 €	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Catégorie d'hébergements	Taux de taxe		
Meublés de tourisme et hôtels sans classement ou en attente de classement	4 % + 10 % taxe additionnelle du Département		

LES BORNES NUMÉRIQUES

Une partie de la taxe de séjour a permis de financer le déploiement de 3 bornes numériques sur le territoire. Deux d'entre elles ont été implantées sur les deux sites emblématiques et touristiques en Drôme Sud Provence : le Château de Suze-la-Rousse et la Ferme aux Crocodiles. La 3^{ème} borne, installée place du cours à Tulette, est venue renforcer l'accueil hors les murs de l'Office de Tourisme et pallier à la fermeture du bureau d'accueil qui était insuffisamment fréquenté. Les travaux d'installation ont eu lieu fin 2021 pour une mise en route effective est programmée pour la saison 2022.



Les bornes numériques du prestataire Cartel Matic ont été retenues pour leur concept de module robuste et unique ainsi que leur force d'expérience dans les solutions digitales depuis plus de 30 ans.

Elles ont pour vocation la diffusion de l'offre touristique du territoire disponible en 4 langues : français, anglais, allemand et néerlandais. Les informations sont issues de la base de données touristiques Apidae qui est gérée et tenue à jour par l'Office de Tourisme.

Ce projet est le fruit de 2 ans de travail de partenariat entre la Communauté de Communes Drôme Sud Provence et l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence.

LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le nouveau Topoguide « La Drôme Provençale... à pied » a fait sa sortie officielle le 4 mars 2021. Dans cet opus, 40 itinéraires de randonnées sont promus dont 8 sur le territoire Drôme Sud Provence traversant les communes de Malataverne, Donzère, La Garde-Adhémar, Clansayes, Saint-Restitut, Baume-Suze-Solérieux, Bouchet et Rochebude.

Il est le fruit d'un travail de concertation entre les intercommunalités, les Offices de Tourisme du territoire Drôme Provençale, les associations de randonnées et le Comité Départemental de randonnée qui a apporté son appui technique.

L'entretien et le balisage de ces 8 itinéraires sont réalisés par des associations bénévoles de randonnées. La CCDSP met à leur disposition le matériel d'entretien et de peinture. Une formation au balisage a été réalisée au printemps 2021. Les associations bénévoles bénéficient d'une aide à l'entretien par le Département qui est à hauteur de 6 € par kilomètre entretenu.

Pour rappel, Le financement du projet dont les dépenses s'élèvent à 41 703 € est réparti entre le Département et le comité de randonnée (pour 26 703 € au total) puis les 5 intercommunalités (pour un total de 15 000 €). Le coût s'élève, ainsi, à 3 000 € pour la CCDSP.

Il est proposé à la vente dans les accueils de notre partenaire Office de Tourisme Drôme Sud Provence et aussi dans les librairies et tabac-presses.

« La Drôme Provençale... à pied » connaît un grand succès et devient le Topoguide le plus vendu de la Drôme.



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE EN ROUTE VERS LA TRANSITION

(compétences 3, 4, 5, 6 et 7 - cf. page 14)

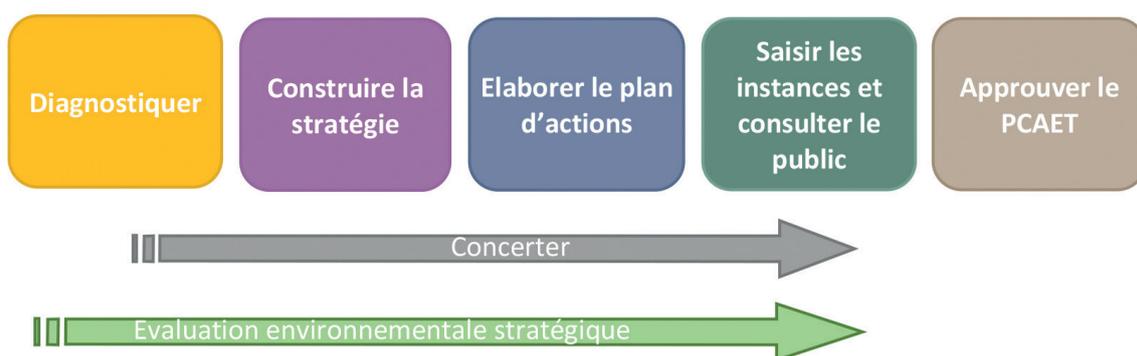
Envoyé en préfecture le 21/09/2022
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le
ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence participe à divers projets pour construire le territoire de demain.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-énergie et intègre toutes les activités du territoire. Il nécessite l'implication de tous les acteurs.

Etapes de la démarche de PCAET et calendrier théorique



En 2021, les dispositions sanitaires ont freiné son élaboration en retardant les phases de concertation et d'échanges nécessaires à la définition des objectifs stratégiques.

Pour autant, les échanges avec les élus ont fait émerger le souhait de pouvoir avancer plus rapidement sur certains sujets et répondre ainsi aux demandes des habitants. Ainsi, la CCDSP a déposé sa candidature à l'appel à projet de l'ADEME AVELO 2 afin de travailler sur la mobilité cyclable sur le territoire. Le travail d'élaboration du schéma directeur cyclable intercommunale débutera en 2022.

SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH)

La rénovation énergétique des logements est un véritable enjeu pour répondre aux objectifs de transition énergétique mais également d'augmentation des factures énergétiques.

Ainsi, les 5 intercommunalités du Sud de la Drôme se sont associées pour porter un service public de la performance énergétique de l'habitat. Ce service propose un accompagnement neutre et personnalisé aux habitants du territoire via un partenariat avec l'association CEDER, association qui œuvre depuis de nombreuses années sur ce sujet.

Pour contacter le service :

- Un numéro de téléphone unique : 04 75 26 22 53
- 3 permanences sur le territoire :
 - Mairie de Suze-la-Rousse le 1^{er} lundi du mois de 14h à 17h,
 - CCAS de St-Paul-Trois-Châteaux les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h
 - Mairie de Donzère : 3^{ème} lundi du mois de 14h à 17h
- La possibilité de se rendre aux permanences de tous les territoires du SPPEH, ex : Montélimar, Grignan, Nyons

Le service bénéficie d'aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du dispositif de certificat d'économie d'énergie SARE.



SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

La Communauté de Communes assiste certaines communes du territoire dans la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager). Les communes adhérentes sont : La-Baume-de-Transit, Clansayes, La Garde-Adhémar, Les Granges-Gontardes, Malataverne, Rochegude et St-Restitut.

Mis à disposition des communes par le biais d'une convention, ce service, composé de 2 agents en 2021 (représentant 1,5 temps plein), assure l'instruction technique des autorisations, le maire restant l'autorité compétente et donc le signataire des décisions.

561 dossiers ont été reçus en 2021 (contre 395 en 2020 et 415 en 2019) :

- Déclarations préalables : 319 dossiers
- Permis de construire : 207 dossiers
- Certificats d'urbanisme opérationnels : 19 dossiers
- Permis d'aménager : 15 dossiers
- Permis de démolir : 1 dossiers

Le service réalise également l'instruction des autorisations de travaux des établissements recevant du public pour le compte des communes adhérentes au service. Cela a représenté 15 dossiers en 2021.

L'année 2021 a vu un accroissement fort du nombre d'autorisations d'urbanisme, lié notamment au rattrapage des dossiers non déposés en 2020 en raison de la crise sanitaire et à l'anticipation de l'entrée en application au 1^{er} janvier 2022 de la nouvelle réglementation thermique RE2020 pour les logements.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Depuis 2014, la communauté de communes met à disposition des communes un système d'information géographique du territoire.

Cet outil alliant cartographique et bases de données permet de représenter géographiquement les informations et d'y associer des caractéristiques.

Plusieurs types de données sont incluses :

- Cadastre
- Urbanisme : plans locaux d'urbanisme, servitudes, contraintes, etc.
- Réseaux humides (selon mises à jour fournies par les communes)
- Fonds de plan : photo aérienne, scan 25 (carte type randonnée au 1/25 000)
- Autres données : selon disponibilité en commune

Une web application permet aux agents communaux de consulter ces cartes et d'accéder facilement aux données associées : base de données cadastrales, règlement d'urbanisme.

Par ailleurs, une application métier permet également de gérer l'instruction des autorisations d'urbanisme. Accessible aux communes et à la communauté de communes, elle facilite, notamment, le suivi pour l'instruction mutualisée.

GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

(compétence 8 - cf. page 14)

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE

Le service Déchets assure la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire. Il a pour objectif d'apporter à chaque usager du service les moyens d'évacuer ses déchets tout en orientant l'utilisateur vers plus de tri. Le service est délégué à des prestataires (COVED, NICOLLIN, VIAL) sur l'ensemble du territoire.

Le traitement des ordures ménagères et issues du tri est délégué au SYPP (Syndicat des Portes de Provence). Le SYPP regroupe 7 EPCI Drôme Ardèche et Nord Vaucluse dont la CCDSP. La CCDSP a 3 déchetteries propres (Saint-Paul-Trois-Châteaux / Suze-la-Rousse / Malataverne) et une déchetterie privée (Donzère). Le budget Déchets Ménagers est un budget annexe.

1. ORDURES MÉNAGÈRES : TYPES DE COLLECTE

Communes	Bac roulant de regroupement	Bac roulant en porte à porte	Conteneur enterré ou semi-enterré
La Baume de Transit	X		
Bouchet	X		
Clansayes	X		
Donzère	X		X
La Garde Adhémar	X		X
Les G. Gontardes			X
Malataverne	X		X
Pierrelatte	X	X	X
RocheGude	X		
St Paul 3 Châteaux	X	X	X
Saint Restitut	X		
Solérieux	X		
Suze La Rousse	X		
Tulette	X	X	

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La Baume de Transit	C2		C1	C2	
Bouchet	C2		C1	C2	
Clansayes	C2			C2	
Donzère	C2 et C4	C2 et C4		C2 et C4	C2 et C4
La Garde Adhémar	C2 (bacs)		C1*(colonnes)		C2 (bacs)
Les Granges Gontardes	C1				
Malataverne		C1 (bacs)			C1 (colonnes)
Pierrelatte	C2 zone 3 C3 zone 1	C2 zone 2	C3 zone 1	C2 zone 3	C2 zone 2 C3 zone 1
RocheGude		C2	C1		C2
Saint Paul 3 châteaux**	C1 zone urbaine	C1		C1 (colonnes)	C2 l'été pour la zone urbaine
Saint Restitut	C2		C1	C2	
Solérieux	C2			C2	
Suze la Rousse	C2 et C3			C2	C3
Tulette		C2	C1		C2

Fréquence de collecte par semaine par zone :

C1 (campagne),
C2 (pavillonnaire/urbain),
C3 (centre-ville),
C4 (hyper-centre).

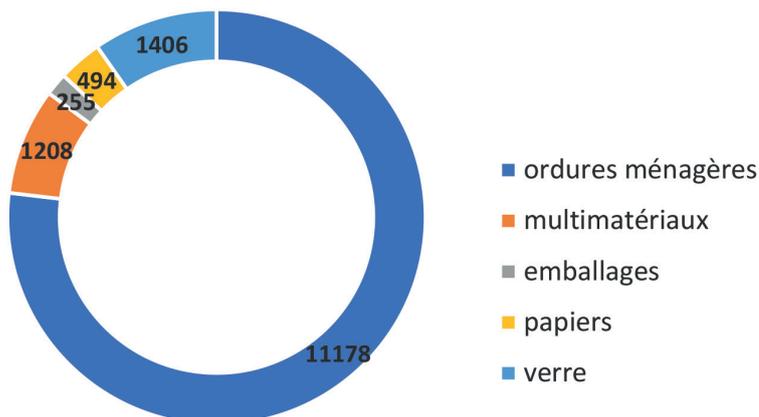


* 3 collectes sur 15 jours en été et pour les fêtes de fin d'année

** locaux des commerçants du centre-ville collectés en C2

2. ORDURES MÉNAGÈRES : TONNAGES COLLECTÉS

En 2021, les tonnages collectés sur l'ensemble du territoire sont les suivants :



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE



La forte diminution des tonnages d'ordures ménagères peut s'expliquer grâce aux campagnes de sensibilisation auprès des habitants du territoire.

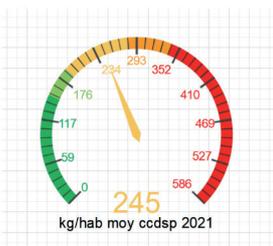
Pour les ordures ménagères le tonnage se décompose de la manière suivante selon les communes :

	OM					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Baume de transit	238,50	225,10	238,68	230,04	219,86	218.98
Bouchet	370,6	353,4	362,73	324,88	323,07	278.34
Clansayes	112,98	135,5	132,45	141,51	138,04	121.37
Donzère	1635	1581	1684,91	1620	1652,29	1609.99
La garde Adhémar	292	332	346,18	350	353,8	376.72
Les Granges Gontardes	127,9	109,78	109,34	115,02	132,46	132.14
Malataverne	482	473,44	506,62	477,64	508,57	499.23
Pierrelatte	4016	3982	4149,4	4026,25	3956,93	4074.95
Rochebude	432,37	440,1	464,01	459,74	468,53	434.65
Saint Paul Trois Châteaux	1691	1684,8	1758,48	1628,29	1620,64	1645.76
Saint Restitut	365,72	400,7	414,59	427,13	490,17	406.3
Solérieux	79,61	73,9	77,62	79,38	76,88	131.58
Suze La Rousse	633	624	657,7	664,1	642,92	696.4
Tulette	622,32	622,7	645,76	589,88	563,65	551.58

Le tonnage d'ordures ménagères a augmenté de 0.3%.

Une analyse des kg/hab a été réalisée par commune :

Communes	Kg/hab/an CCDSP
SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX	170
LES GRANGES GONTARDES	203
BOUCHET	212
SOLERIEUX	221
BAUME DE TRANSIT	246
MALATAVERNE	251
CLANSAYES	259
TULETTE	280
DONZERE	283
ROCHEGUDE	287
PIERRELATTE	292
SUZE LA ROUSSE	300
LA GARDE ADHEMAR	328
SAINT RESTITUT	347



La moyenne de la CCDSP est de 245 kg de déchets ménagers par habitant par année pour comparaison avec la donnée nationale de 354 kg/hab/an.

3. DÉCHETS RECYCLABLES : TYPES DE COLLECTE

En 2020 la société SMN Nicollin a obtenu le marché de collecte des déchets de ménages de l'ensemble du territoire. Elle a sous-traité la collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) du tri sélectif à la société CO

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE

La collecte du verre en PAV de la C.C. Drôme Sud Provence, sauf la commune des Granges-Gontardes, a été effectuée par la Société Vial.

Les tonnages de déchets recyclables collectés sur le territoire de la C.C. Drôme Sud Provence durant l'année 2021 sont précisés dans le tableau suivant :

	Corps Creux		Corps Plats		Verre		Multimatériaux	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Baume de transit	12,14	12,13	37,25	29,31	32	31,24		
Bouchet	14,79	7,06	34,39	13,71	51,98	45,22		31,48
Clansayes	7,83	8,5	34,13	31,97	30,04	30,34		
Donzère	106,47	98,47	43,75	55,43	95,3	99,56		
La garde Adhémar	17,7	23,87	31,85	36,48	69,04	72,34		
Les Granges Gontardes	15,1	14,86	19,28	16,88	31,36	44		
Malataverne	37,94	35,69	24,5	22,06	92,52	92,7		
Pierrelatte	1,94	0	7,42	6,64	358,24	349,48	657,14	648,94
Rochebude	19,32	18,53	45,27	42,42	66,34	64,7		
Saint Paul Trois Châteaux	36,09	32,66	64,94	60,6	278,7	319,44	442,12	444,98
Saint Restitut	19,78	17,58	68,95	74,83	103,09	80,36		
Solérieux	4,61	4,92	16,15	13,54	21,34	13,66		
Suze La Rousse	21,22	22,27	46,38	51,61	81,23	99,38		
Tulette	17,06	17,2	38,19	39,09	69,98	64,32		

On constate en moyenne une augmentation des tonnages au niveau du tri. La commune de Bouchet a été commune test pour la collecte de multi-matériaux en sacs à partir de juin 2021.

Des caractérisations des ordures ménagères en régie ont été organisées par la CCDSP afin de faire ressortir le contenu des bacs de nos communes. On constate en moyenne 40% de déchets fermentescibles dans nos bacs et 30% de déchets recyclables. Un rapport a été communiqué aux maires des communes.

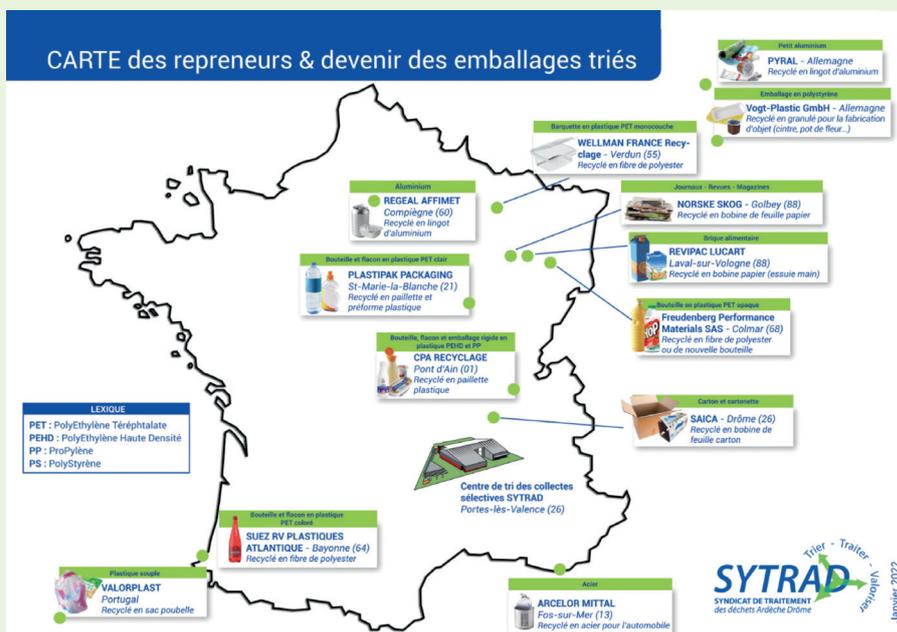


Le traitement des déchets recyclables est géré par le Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.). Deux marchés couvrent les prestations.

Ce sont le centre de tri PAPREC à Nîmes (30) et le centre de regroupement PLANCHER à Montélimar (26) qui traitent respectivement les flux multi-matériaux/emballages ménagers et le flux papiers, journaux, magazines. Le contrat s'est terminé le 31 octobre 2021.

Au 1^{er} novembre 2021, l'ensemble du tri sélectif est envoyé sur Metripolis.

Les déchets recyclables, une fois triés et mis en balles, sont envoyés vers des filières de recyclage adaptées.



4. DÉCHETTERIES

Quatre déchetteries intercommunales sont à disposition des usagers sur le territoire de la CCDSP. La CCDSP gère l'accueil des usagers à savoir le haut de quai et son fonctionnement. Le SYPP gère la rotation des bennes et le traitement des déchets (bas de quai).

Envoyé en préfecture le 21/09/2022
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le
ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE

Les prestataires sont les suivants :

COVED	Saint-Paul-Trois-Châteaux
	Suze-La-Rousse
	Malataverne
SUEZ - SITA CENTRE EST	Donzère

Un contrôle d'accès pour les usagers est en place depuis septembre 2016, l'utilisateur doit présenter une carte au gardien pour avoir l'autorisation d'entrer dans une déchetterie. Pour obtenir une carte d'accès, l'utilisateur doit se rendre dans sa mairie et remplir un formulaire.

2021	DONZERE	MALATAVERNE	ST PAUL*	SUZE	Total général
BOUCHET	1		54	4533	4588
CLANSAYES	16		945	4	965
DONZERE	8957	350	562	27	9896
LA BAUME DE TRANSIT	11	1	128	1696	1836
LA GARDE ADHEMAR	179		2057	16	2252
LES GRANGES GONTARDES	1310		246	28	1584
MALATAVERNE	276	7099	53	9	7437
PIERRELATTE	489	24	17027	157	17697
ROCHEGUDE	2		63	3307	3372
SOLERIEUX	6		329	390	725
ST PAUL 3 CHATEAUX	340	13	19202	272	19827
ST RESTITUT	35		1555	999	2589
SUZE LA ROUSSE	2	4	99	5776	5881
TULETTE	2		111	3500	3613
non enregistré en mairie	405	153	1124	476	2158
Autres communes	12		156	21	189
Nombre de visites	12043	7644	43711	21211	84609

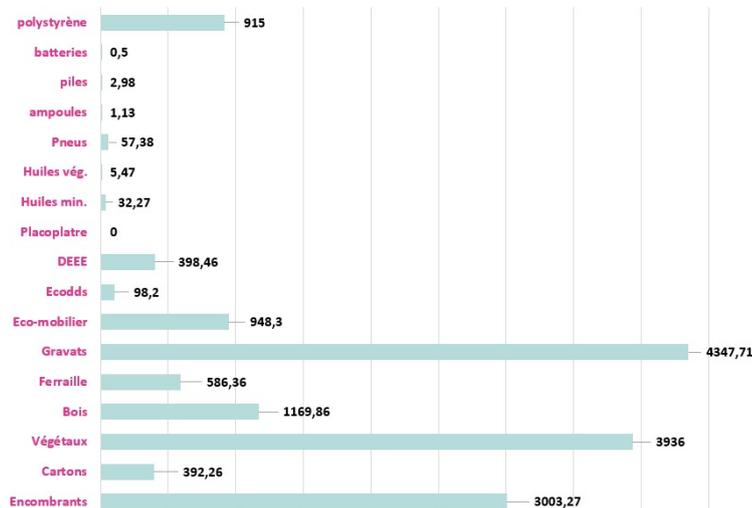
On constate une augmentation du nombre de visite entre 2020 et 2021 de + 10 517 visites. Des travaux de mise en conformité sur nos déchetteries ont été faits afin d'améliorer l'accès aux usagers.

Coût travaux déchetterie Saint-Paul-Trois-Châteaux : 151 857 €

Coût travaux déchetterie Suze-la-Rousse : 20 195 €



Type de déchets	Tonnages 2021	Tonnages 2020	Evolution n-1	Ratio kg/an/hab
Encombrants	3 003,27	2 677,35	+ 12,2 %	68,9
Cartons	392,26	327,78	+ 19,7 %	9
Végétaux	3 936	3 510,14	+ 12,1 %	90,3
Bois	1 169,86	1 066,08	+ 9,7 %	26,8
Ferraille	586,36	581,92	+ 0,8 %	13,5
Gravats	4 347,71	2 670,08	+ 62,8 %	99,7
Eco-mobilier	948,3	765,8	+ 23,8 %	21,8
DDS	55,37	88,52	+ 10,9 %	2,3
Eco-DDS	42,83			
DEEE	398,46	371,31	+ 7,3 %	9,1
Placoplâtre	0	0	0	0
Huiles minérales	32,27	21,48	+ 50,2 %	0,7
Huiles végétales	5,47	4,06	+ 34,7 %	0,1
Pneus	57,38	52,13	+ 10,1 %	1,3
Néons/ampoules	1,13	1,06	+ 6,6 %	0
Piles	2,98	2,75	+ 8,4 %	0,1
Batteries	0,5	0,88	- 43,2 %	0
Polystyrène	915	1 584	- 42,2 %	21
TOTAL (hors polystyrène)	14 980,15	12 141,33	+ 23,4 %	343,7



5. AUTRES MISSIONS

LES COMPOSTEURS PARTAGÉS ET INDIVIDUELS

Le SYPP en partenariat avec la CCDSP fournit en 2021 des composteurs individuels en bois au prix de 20 €/bois.

Le SYPP dans le cadre de son PLPDMA développe les sites de compostage partagé. En 2021, deux sites ont été installés :

Sur la commune des Granges-Gontardes :



Sur la commune de Saint-Restitut :



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE

Campagne de ramassage des sapins de Noël

La CCDSP a mis en place une collecte des sapins de Noël afin d'éviter les dépôts dans les bacs de regroupements. Il est ressorti une collecte de 6 tonnes pour l'année 2021.

Les animations scolaires

Grâce à son ambassadrice du tri, la CCDSP a proposé 98 animations sur plusieurs jours.



6. FOCUS : COÛTS DES SERVICES

COÛTS D'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES :

Déchetteries	MONTANTS EN € ^{TTC}
Déchetterie de Saint-Paul-Trois-Châteaux	784 815
Déchetterie de Suze-la-Rousse	395 793
Déchetterie de Malataverne	59 001
Déchetterie de Donzère	265 372
TOTAL	1 504 981 €

LES ORDURES MÉNAGÈRES :

La prise en charge des ordures ménagères se fait par contrat de prestation de service.

Coûts à la tonne de la prise en charge des ordures ménagères :

COLLECTE OM - DÉPENSES	PRIX EN € ^{TTC} / TONNE 2021
Bacs roulants	104,52 €/t
Conteneurs Semi-Enterrés/Enterrés	99,44 €/t
Sauf Granges-Gontardes	85,55 €/t
(forfait)	889,71 €/mois
Saint-Paul-Trois-Châteaux	
- Bacs roulants	161,85 €/t
- Conteneurs Enterrés	56,92 €/t

Bilan des dépenses liées à la prise en charge globale des Ordures Ménagères (OM)

NATURE DE LA PRESTATION	COÛT 2021 EN € ^{TTC}
Collecte des OM	1 231 939
Traitement des OM	1 650 058
Frais logistique	76 175
Frais de personnel	269 140
TOTAL	3 227 312 €

LES RECYCLABLES :

La gestion des déchets recyclables se fait par contrat de prestation de service.

Coûts à la tonne de la collecte et du traitement des déchets recyclables en 2020 :

Bilan des dépenses 2020 par filière :

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANTS EN € ^{TTC}
Collecte corps plats	48 451
Collecte corps creux	76 212
Collecte verre colonne et PAP	133 410
Collecte multi-matériaux ou PAP	306 931
Tri corps creux, plats, multi-matériaux	369 086
TOTAL	934 090€

NATURE DE LA PRESTATION	PRIX EN € ^{TTC} / TONNE 2020
Collecte CP toutes communes : sauf Les Granges-Gontardes (forfait)	97 €/t 95,69 €/mois
Collecte CC toutes les communes sauf : Les Granges-Gontardes (forfait)	312,59 €/t 309,69 €/mois
Collecte verre toutes les communes Sauf : Les Granges-Gontardes (forfait) Collecte verre en PAP : Pierrelatte	54,33 €/t 191,39 €/mois 291,27 €/t
Collecte multi-matériaux ou PAP : La Garde-Adhémar, Donzère, Pierrelatte : Saint-Paul-Trois-Châteaux :	156,59 €/t 363,01 €/t
Tri CC toutes les communes :	278,67 €/t
Tri CP toutes les communes :	104,3 €/t
Tri multi-matériaux ou PAP	228,05 €/t

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE

Le pôle Environnement est chargé de développer les actions relatives à l'assainissement, la gestion des ressources en eau et à la GEMAPI.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le budget doit être équilibré en recettes et dépenses. Il assure une mission de conseil auprès des usagers du service ainsi que des missions de contrôles suivants :

- Contrôle de conception et d'implantation d'installations neuves et à réhabiliter
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées
- Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (1^{er} diagnostic + contrôle périodique)

Les tarifs des contrôles pour l'exercice 2021 ont été fixés par délibérations du 16 janvier 2014 et du 06 mars 2019.

Prestations en 2021	Tarifs
Contrôle de conception des installations (nouvelles et/ou réhabilitées)	70 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	90 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	160 €
Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière	80 €

Nature des prestations de contrôle	Nombre de contrôles réalisés en 2021
Contrôle de conception/projet des installations neuves et/à réhabiliter	79 €
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et/à réhabiliter	52 €
Contrôle de 1 ^{er} diagnostic de l'existant 2	2 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement 142	142 €
Contrôle pour vente 88	88 €

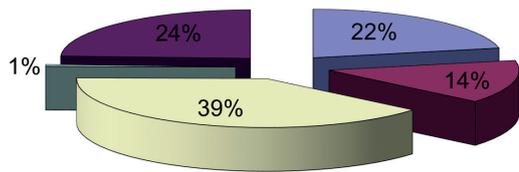
En 2021, 2855 installations ont été recensées. La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est estimée à 7138 habitants (Indicateur D. 301.0 soit 2,5 habitants par foyer), soit 16,4% de la population totale habitant le territoire de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.

La répartition des installations ANC (parc ANC) par commune est la suivante.

Toutefois, il reste un certain nombre d'installations qui n'ont jamais pu être contrôlées. Il conviendra de se fixer des objectifs en la matière.

COMMUNES	Parc total d'installations ANC connu au 31/12/2021	Nombre d'installations ANC n'ayant jamais été contrôlées
La Baume-de-Transit	187	4
Bouchet	110	3
Clansayes	161	0
Donzère	127	11
La Garde-Adhémar	240	21
Les Granges-Gontardes	5	0
Malataverne	202	15
Pierrelatte	401	29
Rochegude	129	2
Saint-Paul-Trois-Châteaux	207	9
Saint-Restitut	409	5
Solérieux	84	0
Suze-la-Rousse	363	3
Tulette	230	4
TOTAL	2 855	106

RÉPARTITION DES CONTRÔLES



- Contrôle de conception - installations nouvelles et réhabilitées
- Contrôle de bonne exécution - installations nouvelles et réhabilitées
- Contrôle de bon fonctionnement
- Diagnostic de l'existant

Le 25 mai 2016 un programme de réhabilitation à l'échelle intercommunale a été initié afin de réhabiliter les installations existantes présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement.

Ces installations présentant des risques étaient éligibles à des aides forfaitaires de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 149 500€ pour la période 2016-2020.

Ainsi la répartition des aides était la suivante :

- une aide forfaitaire de 3000 € par installation et par logement soit 138 000 € (46 dossiers) à reverser aux propriétaires de système d'ANC réhabilité.
- un forfait de 250 € par installation réhabilitée soit 11 500 € attribué à la CCDSP pour la partie animation-coordination.

Pour les travaux réalisés en 2020, une dernière enveloppe financière a été demandée en janvier 2021 (18 000 € pour 5 mises en conformité). Celle-ci a été versée par l'Agence de l'Eau RMC.

Etat des aides financières demandées en 2021 par commune :

COMMUNES	Subventions demandées en 2021	Mise en conformité 2021
Clansayes	6 000 €	1
Donzère	3 000 €	1
Malataverne	3 000 €	1
Rochegude	3 000 €	1
Pierrelatte	3 000 €	1

Le programme de réhabilitation est clos.

CYCLES DE L'EAU

GEMAPI, PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

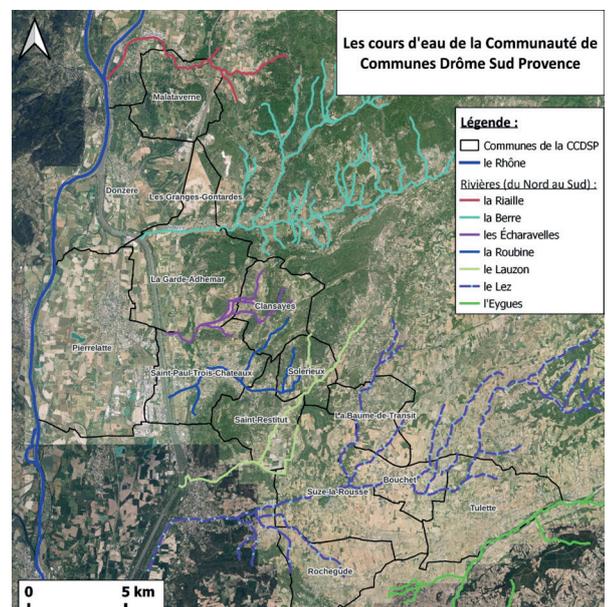
La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » attribue une nouvelle compétence au bloc intercommunal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Ainsi, depuis le 01/01/2018 la Communauté de Communes exerce les missions suivantes (items 1, 2, 5 et 8 de l'Art.L211-7 code de l'environnement) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans le cadre de ses statuts la CCDSP s'est dotée de missions complémentaires relatives au grand cycle de l'eau (items 11 et 12 de l'Art.L211-7 code de l'environnement). A savoir :

- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique incluant également la prévention des inondations.
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ces différentes missions du grand cycle de l'Eau sont exercées en régie directe par la CCDSP ou via des syndicats mixtes fermés auxquels la CCDSP a délégué tout ou partie de sa compétence sur le Rhône et ses affluents (Echaravelles, Roubine, Lauzon, Berre, Riaille, Lez et Eygues : cf carte ci-contre).



GESTION EN RÉGIE DIRECTE PAR LA CCDSP

1) Au niveau des cours d'eau non domaniaux :

La CCDSP gère en direct l'entretien de la végétation des cours d'eau du Lauzon, s'étendant sur un linéaire d'environ 34 km. Cette action est organisée par le biais de marchés de prestation de service qui sont mis en œuvre dans le cadre d'un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Préfet de la Drôme. Il est à noter qu'aucun débordement exceptionnel de ces cours d'eau non-domaniaux n'a été recensé en 2021.

Un Programme Pluriannuel d'Entretien (PPE) a donc été validé par les services de l'État dans le cadre de la DIG. En 2021, la CCDSP a donc poursuivi la mise en œuvre du programme d'intervention rédigé en 2019 et ce pour la période 2021-2026 en s'appuyant sur deux marchés de prestations attribués respectivement :

- À l'entreprise d'insertion ANCRE, qui est intervenue manuellement pendant 35 semaines pour effectuer des travaux d'entretien de la végétation des berges sur un linéaire cumulé de cours d'eau de 11 km. Cette prestation, qui s'est élevée à 48 695 €, contribue à maintenir les conditions de bon écoulement des cours d'eau tout en participant à un retour à l'activité d'un public éloigné de l'emploi.
- À l'entreprise privée ID verte, qui est intervenue sur des travaux nécessitant des moyens mécaniques et techniques plus importants. Le total des dépenses engagées pour ces travaux s'est élevé à 34 548 € pour l'année 2021.

2) Au niveau du Rhône :

En réponse à la réglementation en vigueur, la CCDSP et la CCRLP ont été invitées par l'État à déterminer une démarche de travail qui ouvrirait à la définition des contours d'un futur Système d'Endiguement au niveau de la Plaine du Tricastin et ce pour répondre à l'obligation de mise en œuvre de leur compétence Prévention des Inondations (item 5 de l'Art.L211-7 code de l'environnement).

GESTION DÉLÉGUÉE TOUT OU PARTIE À DES SYNDICATS

Syndicat concerné	Bassin versant Cours d'eau	Compétence déléguée	Montant total versé en 2021
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN ROUBION ET DU JABRON (SMBRJ)	RIAILLE	GEMA	5 086, 44 €
SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA BERRE, DE LA VENCE ET DE LEURS AFFLUENTS (SIABBVA)	BERRE	GEMA	20 093, 00 €
SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT DU LEZ (SMBVL)	LEZ	GEMAPI	102 427, 00 €
SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES (SMEA)	EYGUES	GEMAPI	21 160, 28 €

FINANCEMENT DE LA COMPÉTENCE : LA TAXE GEMAPI

La CCDSP a décidé d'instituer par délibération (réf : 2018-83) une taxe, dite taxe GEMAPI, pour financer sa compétence GEMAPI. Une seconde délibération du Conseil Communautaire (réf : 2018-84) est venue instituer le produit de ce prélèvement due au titre de l'année 2019. Le taux 2020 ayant été reconduit pour l'année 2021, le produit de la taxe GEMAPI s'élevait donc à 460 000 €.

L'EAU POTABLE, L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LES EAUX PLUVIALES

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2014, la CCDSP exerce, en lieu et place de ses communes, la compétence assainissement non collectif.

La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a défini les compétences Eau et Assainissement comme des compétences obligatoires des EPCI à compter du 1^{er} janvier 2020. La loi Ferrand Fesneau du 3 août 2018 permet aux communes membres d'une communauté de communes, un report du transfert au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Afin de se préparer à ce transfert (assainissement non collectif non concerné), la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a lancé, en août 2021, un marché public afin de désigner un bureau d'études chargé de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques d'un transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales.

L'étude fait l'objet d'une subvention de l'agence de l'eau à hauteur de 80 %, soit 84 000 €, dans le cadre de l'appel à projet « Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau ».

UN GROUPEMENT DE TROIS PRESTATAIRES A ÉTÉ RETENU POUR RÉALISER L'ÉTUDE :

- GETUDES Consultant, agence Méditerranée, basé à Alès pour la partie technique. Mr OLIVARI, chef de projet, est l'interlocuteur principal de l'étude ;
- KPMG, représenté par Mme PAGNON, manager et chef de projet, pour la partie financière ;
- APA&C, représenté par Maître DURAND, avocate associée, pour la partie juridique.

Le cahier des charges soumis au bureau d'études comprend 3 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic des services ;
- Phase 2 : Situation des communes au regard de l'objectif de qualité du « service type » et mise à niveau des services ;
- Phase 3 : Étude des scénarios de transfert de compétences.

La phase 1 de l'étude a débuté en novembre 2021.

Cette phase permet de recueillir et de faire la synthèse des données en matière d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire afin d'établir un état des lieux de l'organisation et de la gestion des compétences sur le territoire.

Chaque phase fera l'objet d'une présentation en comité de pilotage constitué des élus et/ou représentants des communes ainsi que d'un rapport de fin de phase.

Trois restitutions sont également prévues en conseil communautaire.

AUTRES ACTIONS

La mise en place d'un groupe de travail « environnement » autour des thématiques « frelon asiatique, moustique tigre et ambrosie » a été initiée le 6 octobre 2021 par une première rencontre réunissant les référents communaux frelon asiatique, moustique tigre et ambrosie du territoire ainsi que les membres de la commission environnement.

Une deuxième réunion s'est tenue le 10 novembre 2021 autour de la thématique « frelon asiatique ». Deux actions ont été retenues :

- Élaboration et diffusion d'une fiche réflexe à destination des mairies du territoire rappelant la procédure à suivre lorsqu'un administré appelle pour signaler un nid ;
- Organisation par la CCDSP de l'intervention de Mr GAUTHIER de FREDON-AuRA en début d'année 2022 pour rappeler le rôle des référents ambrosie.

FRELON ASIATIQUE

FICHE-REFLEXE

A destination des mairies et des référents

Un administré appelle pour signaler un nid :

- 1) L'inviter à **déclarer** le nid en ligne : <https://www.frelonsasiatiques.fr/signalement>
- 2) L'informer de la nécessité d'envoyer une **photo** du nid pour rendre le signalement effectif
- 3) Proposer à l'administré de faire appel à une entreprise justifiant du Certibiocide pour la destruction du nid.
"Obligatoire depuis le 1^{er}/07/2015 pour les activités « TP18 insecticide » permettant une utilisation plus sûre et plus efficace de l'utilisation de produits biocides"
- 4) Le référent « Frelon asiatique » de la commune est ensuite informé par email du signalement. Après quelques jours, il vérifie le statut du signalement sur la plateforme :

Le signalement est modifié

Le nid a été détruit

OK

Le signalement est toujours le même

Le nid a été détruit

Le nid n'a pas été détruit

Le référent modifie le signalement

Le référent contacte l'administré

OK

L'administré prévoit de retirer le nid.

Le référent modifie le signalement

L'administré ne souhaite pas retirer le nid

Fin de la procédure




Communauté de Communes Drôme Sud Provence
3 Rue Jean Charcot
26700 Pierrelatte
ccdsp.fr
04.75.96.63.02



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le



ID : 026-200042901-20220914-DEL2022_104_DE-DE

Services administratifs

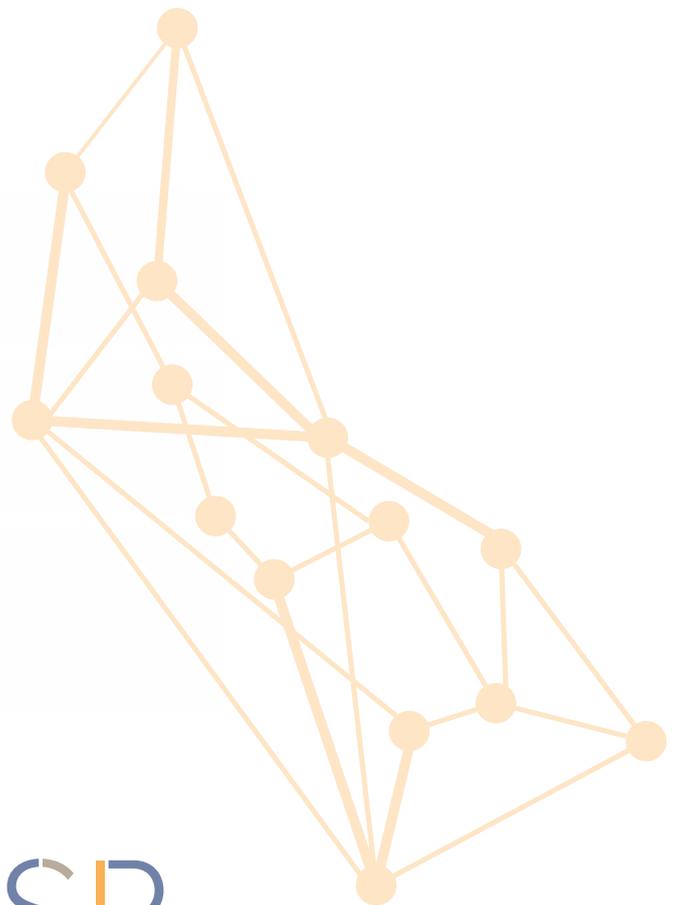
3 rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE
+33 (0)4 75 96 63 02 - secretariat@ccdsp.fr

Service technique / déchets ménagers

3 route de Saint-Paul-Trois-Châteaux - 26700 PIERRELATTE
+33 (0)4 75 96 06 12 - infotri@ccdsp.fr

Office de Tourisme intercommunal Drôme Sud Provence

2 bis avenue Jean Perrin - 26700 PIERRELATTE
+33 (0)4 75 04 07 98 - contact@drome-sud-provence.com
www.drome-sud-provence.com



CCDSP
Communauté de Communes
Drôme *Sud* Provence

www.ccdsp.fr